

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20125421***Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le **15 OCT 2020**
le greffier
GrefteN° d'entreprise : **0414 671 535**

Nom

(en entier) : **HOUSSA FRERES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Grosse Pierre, 9 à 4122 NEUPRE****Objet de l'acte : Pouvoirs - Renouvellement mandats****Pouvoirs**

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme mandataire spécial la SPRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège social Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de cette assemblée. La SPRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Renouvellement des mandats et nominations

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de 5 ans avec effet rétroactif au 27/05/2020 des personnes suivantes :

-Claude HOUSSA (N.N. : 64.03.03-248.57), rue Heid de Mael, 10 à 4130 ESNEUX ;

-Paule HOUSSA (N.N. : 67.07.11-178.75), rue du Grand Pré, 5 à 4130 ESNEUX ;

Le mandat de Madame Paule HOUSSA est exercé à titre gratuit.

Dans la suite de la présente Assemblée générale, un Conseil d'administration s'est réuni pour confier la gestion de la société à Madame Claude HOUSSA qui est nommée Administrateur-délégué pour une durée de 5 ans.

Une exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2020 est joint à la présente publication.

Claude HOUSSA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2020 - Annexes du Moniteur belge